

## Appels à candidature

### A destination des artisans d'art et artistes installés en France

4 catégories de candidatures :

Hexagone | Nouvelle-Aquitaine | Dordogne | Jeune créateur

## Salon Métiers & Arts – 16<sup>ème</sup> édition

### Du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin 2025

Cette 16<sup>ème</sup> édition aura lieu les jeudi 29, vendredi 30, samedi 31 mai et dimanche 1<sup>er</sup> juin 2025 à Monpazier.

Une quarantaine d'exposants professionnels seront présents au cœur de ce village classé « les plus beaux villages de France », « Sites et Cités Remarquables » et « Ville et Métiers d'Art ».

Le Salon, par sa programmation exigeante, s'impose comme un rendez-vous incontournable avec les Métiers d'Art sur le territoire. D'édition en édition, il propose des démonstrations, des ateliers « jeune public », des conférences afin de proposer aux visiteurs une manifestation réputée favorisant une visibilité commerciale forte pour les exposants.

A cette occasion, nous ouvrons 4 appels à candidatures – Hexagone, Nouvelle-Aquitaine, Dordogne et Jeune créateur pour recruter une partie des exposants (60% des stands sont réservés aux adhérents du Réseau des Métiers d'Art du Grand Bergeracois, 40% pour les artisans venus d'autres territoires).

La présence de deux stands d'expo-démo font l'objet d'un appel à candidature spécifique : les artisans d'art sélectionnés pour ces stands seront rémunérés pour leur programme de démonstrations en plus de la vente de leurs créations et de la gratuité des frais d'inscription.

#### Le Salon en bref :

**Une quarantaine d'exposants professionnels** recrutés via des critères de sélection rigoureux permettant de présenter une pluralité de savoir-faire d'excellence, entre traditions et innovations.

**Une formule en déambulation :** Monpazier sera aux couleurs du Salon Métiers & Arts avec la participation de nombreuses boutiques d'artisanat d'art et d'art...

**Gratuit et accessible à tous.**

**Environ 5000 visiteurs par édition.**

**Organisé par le Réseau des Métiers d'Art, mission de la Délégation Générale du Grand Bergeracois.**

**Une programmation qualitative :**

- Des démonstrations de savoir-faire par les exposants et les partenaires.
- Des Ateliers Jeune Public organisés en après-midi.
- Une exposition au Bastideum, lieu partenaire.
- Des conférences Micro-folie.

**Une communication ciblée et d'envergure :** affiches, flyers et dépliants diffusés sur l'ensemble du territoire, campagne web avec présence sur les sites tourisme et sur les sites spécialisés Métiers d'Art, réseaux sociaux, partenariats avec les offices de tourisme et partenariat avec la presse locale (France Bleu Périgord).

**Des stands pour les artisans d'art** de 2.5m\*2.5m au sein de pagodes de 25m<sup>2</sup>, « ilots » accueillant 4 artisans d'art à chaque fois.

**Un emplacement pour les artistes,** de 6m linéaire sous le Pavillon des Artistes.

## Modalités de candidature :

- Avoir un statut professionnel ;
- Avoir une activité représentée dans le secteur des Métiers d'Art ([Liste des Métiers de l'INMA](#)) ;
- Être créateur de ses propres œuvres, travailler la matière et façonner ses produits, la revente est bien évidemment exclue ;
- Remplir le formulaire ci-dessous et y adjoindre les photographies demandées ;
- Être éligible dans l'une des **quatre catégories spécifiées** :
  - **Catégorie "Hexagone"** : Travailler à l'année en France.
  - **Catégorie "Nouvelle-Aquitaine"** : Travailler à l'année en région Nouvelle-Aquitaine.
  - **Catégorie "Dordogne"** : Travailler à l'année au sein du département de la Dordogne.
  - **Catégorie "Jeune créateur"** : Être en début d'activité ou en reprise d'activité (moins de 2 ans d'expérience dans les Métiers d'Art) **OU/ET** être âgé de moins de 30 ans. Et travailler à l'année en France. *A noter : la participation au salon sera gratuite exclusivement pour le ou les artisans sélectionnés dans la catégorie "jeune créateur".*

## Modalités de sélection :

Le processus de sélection sera assuré par un comité de sélection, composé de professionnels du monde de l'artisanat d'Art et de l'Art, d'acteurs institutionnels et d'élus du territoire, selon divers critères de sélection détaillés ci-après :

- **Diversité des métiers représentés.** Le choix s'orientera sur un large panel de savoir-faire pour éviter une présence trop importante d'un seul et même corps de métiers. **Une priorité sera donnée aux professions non-représentées au sein du Réseau Métiers d'Art du Grand Bergeracois** (métiers déjà représentés : bijoutier, céramiste, tourneur sur bois, marqueteur, sculpteur sur bois, ébéniste, sculpteur sur pierre, tapissier-décorateur, relieur, encadreur, vannier, marbreur, verrier, vitrailliste, maroquinier, créateur textile.) ;
- **Critères qualitatifs et techniques.** Le comité de sélection apportera une attention particulière à l'aspect qualitatif des productions, tant sur le plan esthétique que technique ;
- **Renouvellement.** Le comité n'acceptera pas la participation d'un artisan deux années consécutives. Une carence d'un an minimum devra être observée.

## Modalités de participation des exposants sélectionnés :

En candidatant, le professionnel s'engage – s'il est sélectionné – à respecter les différentes modalités de participation détaillées ci-dessous :

- S'acquitter des frais d'inscription **à hauteur de 150€ TTC**, par chèque à l'ordre du Trésor Public, au plus tard 15 jours avant la manifestation. Cette participation permet de prendre en charge, en partie, les frais techniques et logistiques de l'installation du Salon, les frais de communication, les actions promotionnelles... **La participation au Salon sera gratuite uniquement pour les artisans recrutés dans la catégorie « jeune créateur »** afin de soutenir les jeunes professionnels ;
- Fournir **les documents nécessaires à l'inscription** : le bulletin d'engagement, une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle et un justificatif de statut professionnel de l'année, comportant l'adresse de l'atelier ;
- Être personnellement présent durant les 4 jours de manifestation (du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin 2025) en respectant les horaires imposés (10h-19h le jeudi, le vendredi et le samedi, 10h-18h le dimanche). Respecter son créneau d'installation (le mercredi 28 mai après-midi) ;
- Remplir la fiche technique de l'espace alloué à l'exposant et en respecter les contraintes ;
- Travailler une scénographie adaptée à un Salon Métiers d'Art professionnel ;
- Accepter les contraintes techniques, sécuritaires et sanitaires en vigueur ;
- Être vigilant sur les tarifs pratiqués. Le Salon Métiers & Arts est un Salon réservé aux professionnels. A ce titre, il est entendu que chaque exposant doit veiller à proposer des tarifs en adéquation avec le temps travaillé et la nécessité de vivre de son travail afin de ne pas introduire de concurrence déloyale.

**Candidature via le formulaire à l'adresse suivante :**  
<https://metiersdart-grandbergeracois.fr/candidatures-aac-sma/>

**Date limite de dépôt des candidatures : le vendredi 29 novembre 2024 à minuit.**

*Après cette date, aucune inscription ne sera prise en compte sauf contexte exceptionnel.  
Une réponse vous sera donnée à partir du 17 décembre 2024.*

## Appel à candidature spécifique pour les deux stands d'expo-démo rémunérés

Ces deux stands seront consacrés à de la démonstration et de la vente de créations. L'artisan ou l'artiste sélectionné pour chacun de ces stands sera rémunéré pour la tenue de ce stand de démonstrations professionnelles. La rémunération est à fixer selon le projet (plafond de 600€ TTC), en plus de la vente de ses créations et de la gratuité des frais d'inscription.

Ces stands, d'environ 35m<sup>2</sup>, seront accueillis sous la Halle de Monpazier (Place des Cornières, en face des pagodes installées pour l'exposition-vente). Sur la base d'un projet soumis par l'artisan, la programmation des démonstrations sera co-construite avec l'organisateur.

Les **modalités de sélection et de participation** sont détaillées sur la page de candidature.

**Candidature via le formulaire à l'adresse suivante :**  
<https://metiersdart-grandbergeracois.fr/candidatures-expo-demo-sma/>

**Date limite de dépôt des candidatures : le vendredi 29 novembre 2024 à minuit.**

*Après cette date, aucune inscription ne sera prise en compte sauf contexte exceptionnel.  
Une réponse vous sera donnée à partir du 17 décembre 2024.*

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter via cette adresse : [metiersdart@la-cab.fr](mailto:metiersdart@la-cab.fr)

---

Julie MARRAN – Chargée de Mission Réseau Métiers d'Art  
Tél. : 05.53.27.30.09 // [j.marran@la-cab.fr](mailto:j.marran@la-cab.fr)  
Délégation Générale du Grand Bergeracois  
Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Tour Est - CS 40012 / 24112 Bergerac Cedex

